



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale
des territoires

Service eau et environnement

Cellule chasse, pêche et faune sauvage

Dossier suivi par Christian Ramon

Tél. : 04 50 33 78 51

christian.ramon@haute-savoie.gouv.fr

Anney, le 25 octobre 2018

compte rendu

de la commission consultative de la pêche dans le
lac d'Anney du 16 octobre 2019

Président :

M. Eric GERVASONI, DDT 74 – Service eau et environnement,

Participants :

M. Pierre BOUTILLON, président de l'AAPPMA du lac d'Anney,

MM. Nicolas BERGHER et Christophe GORGERAT, AFB - Unité spécialisée milieux lacustres,

M. Florent CAPRETTI, pêcheur professionnel représentant l'AAIPPLA pour le lac d'Anney,

Mme Chloé GOULON et M. Jean GUILLARD, UMR CARTEL – INRA de Thonon-les-Bains,

MM. Yann MAGNANI et Gabin JESUS de la fédération départementale des AAPPMA,

M. Henri SACCANI, élu de la commune nouvelle d'ANNECY,

M. Damien ZANELLA, représentant le président du SILA.

M. Christian RAMON DDT 74 - Cellule chasse, pêche et faune sauvage – rédacteur du compte-rendu,

Excusés :

M. Pierre BRUYERE, président du SILA

Mme Karine LAMBERSENS, DDT74 – Unité lacs

Absents :

Représentant du conseil départemental,

Représentant de la FRAPNA.

La commission consultative de la pêche dans le lac d'Anney s'est tenue le 16 octobre 2019 à la direction départementale des territoires de la Haute-Savoie, sous la présidence d'Eric GERVASONI, représentant le préfet de la Haute-Savoie. L'ordre du jour était le suivant :

- statistiques 2018 : captures, cartes, repeuplement et infractions.
- bilan provisoire de la saison 2019 : capture, cartes, repeuplement et infractions.
- réglementation de la pêche au lac d'Anney : arrêté DDT-2018-2000 du 20 décembre 2018
 - article 4-2 ouvertures spécifiques – brochet : dernier samedi du mois d'avril
 - article 5-1 Tailles réglementaires - omble chevalier : passage à 30 cm
 - article 5-2 prélèvements – brochet : 2 poissons par jour
- point sur le suivi halieutique du lac présenté par Chloé GOULON
- questions diverses
 - déversement du surplus d'ombles chevaliers issus des pêches exceptionnelles 2018
 - vols et dégradations des engins de pêche professionnels
 - quotas grand cormoran

15 rue Henry-Bordeaux - 74998 Anney cedex 9

téléphone : 04 50 33 78 00 – télécopie : 04 50 27 96 09 – courriel : ddt@haute-savoie.gouv.fr - internet : www.haute-savoie.gouv.fr

horaires d'ouverture : 8 h 30 – 12 h 00 / 13 h 30 – 17 h 00 (16 h 00 le vendredi)

W:\Environnement\Biodiversité\4_Pêche\04_Lac_Anney\04_Commission_Consultative\2019\CR_com_consult_2019_pêche_lac_anney.odt

La séance est ouverte par Eric GERVASONI, qui souhaite la bienvenue aux membres de la commission et propose un tour de table de présentation des membres.
L'ordre du jour de la séance est approuvé sans modification.

1) Statistiques

➤ Statistiques 2018 :

Les statistiques 2018 des captures des pêcheurs amateurs et professionnels sont présentées, ces derniers ayant donné leur accord sur la communication de leurs données. Les deux parties sont satisfaites de la saison de pêche :

- corégone (féra) : très bonne saison.
- truite : très bonne saison,
- omble chevalier : dans la moyenne des dernières années,
- autres captures des professionnels : seules les captures d'écrevisse signal sont en hausse, la perche et la lotte sont en baisse. Les captures de brochet restent stables.

➤ Bilan provisoire 2019 :

Pour les pêcheurs professionnels, les captures de corégones, d'ombles chevaliers, de perches, de truites, d'écrevisses et de lottes sont en baisse ; elles sont stables pour le brochet. Les causes de ces baisses : des conditions météorologiques défavorables en début de saison et un effort de pêche plus faible.

L'ALP ne dispose pas encore des données de l'année 2019 mais la saison semble néanmoins satisfaisante. Diminution sensible des captures de féras et de truites et bons échos concernant l'omble chevalier.

➤ Carte de pêche ALP 2018 :

Les cartes annuelles et journalières sont en légère augmentation et les cartes hebdomadaires en légère baisse.

➤ Repeuplement 2018 :

Omble chevalier : 80 000 préestivaux marqués déversés par les amateurs (pisciculture de la Puya) et 20 000 préestivaux marqués déversés par les professionnels (pisciculture de Rives).

➤ Repeuplement 2019 :

Omble chevalier : 120 000 préestivaux marqués (40 000 en mai et 80 000 en juillet) déversés par les amateurs (pisciculture de la Puya) et 22 000 préestivaux marqués déversés par les professionnels (pisciculture de Rives), soit un total de 142 000. La saturation des bassins a nécessité un déversement en mai avec une réussite sans doute plus aléatoire à cette date.

➤ Garderie 2018 :

Surveillance AFB : 100 heures de surveillance et 2 infractions.
Surveillance ALP : 44 heures de surveillance et aucune infraction.

➤ Garderie 2019 :

Surveillance AFB : une journée de contrôle en octobre. Un pêcheur professionnel (contrôle conforme) et 25 pêcheurs de loisir. Pas de procédure mais deux rappels à la réglementation.
Surveillance ALP : 28 heures de surveillance et une infraction.

Monsieur Boutillon précise que pour la saison prochaine les effectifs de garde-pêche particulier passeront de deux à quatre.

2) Réglementation

La commission étudie les demandes de modification de l'arrêté préfectoral en vigueur relatif à l'exercice de la pêche dans le lac d'Annecy :

➤ Article 4-2 : ouverture spécifique brochet

A la demande de l'ALP, la date d'ouverture de la pêche au brochet est fixée au dernier samedi du mois d'avril afin de se caler sur la réglementation nationale. En 2020, cette ouverture se fera le 25 avril.

➤ Article 5-1 : taille de capture de l'omble chevalier

Les pêcheurs de loisir demandent que la taille légale de capture de l'omble chevalier passe de 26 à 30 cm avec un décalage d'une année de l'étude scientifique programmée pour cette espèce.

L'INRA propose que pour la saison prochaine, des pêcheurs de loisir volontaires notent le taux de survie des poissons relâchés de 26 et 30 cm.

La mesure est adoptée à l'unanimité.

➤ Article 5-2 : prélèvements

A la demande de l'ALP et afin de se caler sur la réglementation nationale, le nombre de captures de brochet par pêcheurs de loisir, est fixé à deux poissons par jour au lieu de 5 auparavant.

3) Point sur le suivi halieutique

Corégones

En 2018, les captures totales sont importantes (28 T) et le niveau de captures est le cinquième plus important depuis 1974. Les captures par unité d'effort de pêche pour la pêche professionnelle sont encore en hausse en 2018. Après une légère baisse en 2017, les captures par unités d'effort obtenues auprès des pêcheurs amateurs connaissent également une augmentation.

Structure en taille : En 2018, les individus de taille supérieure à la taille légale constituent plus de la moitié des captures (58%). La distribution est unimodale avec une taille moyenne qui s'observe à 36 cm. En 2018, on note une forte proportion d'individus dans la classe 39-40 cm.

Structure en âge : par rapport à 2017, une proportion moins importante d'individus âgés s'observe en automne. La structure en âge est proche de celle de l'année 2009. De fortes générations ont possiblement été épuisées mais la pêche repose toujours sur plusieurs générations.

Les captures par unité d'effort de pêche indiquent un niveau de stock important, les indicateurs suivis montrent que le stock se porte bien.

Ombles chevaliers

Stabilisation des captures à des niveaux bas, avec une forte proportion d'individus de grande taille en 2018.

Évaluation de l'alevinage : la récolte d'individus débutera en 2021 (report de l'étude en raison du changement de taille légale de l'omble chevalier) en partenariat avec la fédération et l'INRA.

Nécessité de standardiser l'échantillonnage pour le suivi de la population (suivi de la croissance, structure en âge...). Un minimum de 50 individus doit être prélevé au printemps et en automne afin d'obtenir des informations sur l'état de la population.

4) Questions diverses

➤ Relâché d'ombles chevaliers issus des pêches exceptionnelles de novembre 2018

L'ALP demande s'il est possible de relâcher 2000 ombles chevaliers issus des œufs récoltés lors des pêches exceptionnelles du mois de novembre 2018. Il est convenu que ces poissons doivent être marqués à l'alizarine. Gabin JESUS doit déterminer en accord avec Chloé GOULON le bon protocole de

marquage tardif afin de ne pas fausser l'étude scientifique en cours (marquage à l'alizarine des repeuplements des deux dernières années).

➤ Régulation du grand cormoran

Il est rappelé que le précédent quota annuel de régulation du cormoran sur les eaux libres de Haute-Savoie était de 96 oiseaux. 17 cormorans ont été tués sur le lac d'Annecy en 2017 et en 2018.

Malgré une demande d'augmentation par la DDT, le nouveau quota des trois prochaines années reste inchangé.

En 2018, Damien ZANELLA avait précisé que les comptages effectués sur le lac d'Annecy montraient une augmentation des populations. La DDT est preneuse des chiffres (anciens et à venir) que pourrait fournir le SILA ou toute autre entité.

➤ Première année de pêche professionnelle d'Emmanuel CLERC

Le bilan de cette première année de pêche est très positif en terme de captures. Par contre, le ressenti est nettement moins bon du fait du comportement de certains pêcheurs de loisirs à son encontre : insultes, menaces...

De plus, les deux pêcheurs professionnels du lac déplorent les vols de trente nasses à écrevisses et 3 filets ainsi que des dégradations sur certains filets.

L'AFB conseille aux pêcheurs professionnels de systématiquement déposer les plaintes correspondantes à ces vols.

La commission déplore ces vols et dégradations et, à la demande de la DDT, l'ALP s'engage à communiquer sur ce sujet (presse, assemblée générale...).

5) Clôture de la séance

Les prochaines dates d'ouverture et de fermeture sont annoncées :

Fermeture salmonidés : 20 octobre 2019 (+ perche et brochet pour les professionnels)
Fermeture générale : 30 novembre 2019

Ouverture générale : 1er janvier 2020
Ouverture salmonidés : 1er février 2020 (+perche pour les professionnels)

Fermeture salmonidés : 18 octobre 2020 (+perche et brochet pour les professionnels)
Fermeture générale : 30 novembre 2020

La réunion préparatoire à la prochaine commission consultative 2020 est fixée au **mardi 23 juin 2020**.

La séance est levée à 16 heures.

Pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service eau et environnement,



Damien ASSADET